Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260601-20260659-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 26/05/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

N° d'ordre :
20260659

Objet :
Demande de subvention de l'association « Comice du canton de La Chèze »

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1er Juin 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le 1er Juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, Mme Gwendoline RIBEIRO, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme Gaëlle LE HELLOCO pouvoir à M. Philippe JOSSÉ
M. Patrice RAULT pouvoir à Mme Amandine DUBOIS
M. Patrick RIVARD pouvoir à Mme Nolwenn LE MÉE

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :
M. Ronan FERNANDEZ

M. Ronan FERNANDEZ expose aux membres de l'assemblée que l'association organisatrice du comice agricole sur le canton de La Chèze a sollicité la commune de Plémet pour l'obtention d'une subvention.

Cet événement, ancré dans la vie locale, a pour vocation de valoriser le monde agricole, de favoriser les échanges entre professionnels et habitants, et de contribuer au dynamisme du territoire.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 0.30 cents d'euros par habitant, soit une subvention de 1 129.20€ pour l'année 2026.

Cette année le comice agricole se déroulera sur la commune de Saint-Etienne du Gué de l'Isle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 0.30 cents d'euros par habitant soit 1129.20€ pour l'année 2026 à l'association organisatrice du comice agricole du canton de La Chèze.

Présents : 26	Pouvoir : 3	Total : 29
Voix pour : 0	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260601-20260659-DE

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
M. Philippe JOSSÉ	**M. Ronan FERNANDEZ**